

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°682 - ÉDITION DU 12 AVRIL 2024



15ÈME SEMINAIRE DES PRÉSIDENT(E)S

Samedi 27 avril 2024 à Cergy



FESTIVAL FOOT U13



Retour sur une belle journée de compétition

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions section Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



43 301

Licenciés

DISPOSITIF CLUBS
« PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX »

CAMPAGNE 2024



La campagne ANS 2024 a débuté depuis jeudi 14 mars 2024.

les clubs auront jusqu'au **30 avril** pour déposer un dossier sur le Compte Asso



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département



EKINSPO
VAL-D'OISE

Gourman DIT
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION RESTREINTE DU 10 AVRIL 2024

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

CHAMPAGNE SFC

Match n°25897451 du 24/03/2024 SENIORS D1 ST LEU 95 FC 2 / OSNY FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € CHAMPAGNE SFC (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 07/04/2024

Demande d'évocation au motif : d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements

Concerne le Club de OSNY FC en SENIORS D1

Le Club de OSNY a inscrit 8 joueurs mutation sur les feuilles de matchs, des rencontres citées ci-dessous. Alors que le règlement en autorise 6 maximum. Le Statut de l'arbitrage a donné la possibilité d'1 muté supplémentaire pour l'équipe SENIORS D1 de l'OSNY FC. Le club **OSNY FC 2** est autorisé à inscrire que **7 mutations** sur la feuille de match.

1 ère infraction :

Match n°25897473 SENIORS D1 du 10/03/2024 CHAMPAGNE SFC 95 1 – OSNY FC 1 :

S. D. S. Victor joueur licence n°2544208113 muté 01/07/2024
L. Imam joueur licence n°2339976907 muté 01/07/2024
P. Marc Antoine joueur licence n°2398014535 muté HP 18/09/2024
K. Babacar joueur licence n°2378047461 muté 01/07/2024
D. Quentin joueur licence n°2543438226 muté HP 07/11/2024
L. Yimecheu joueur licence n°1816520931 muté 04/07/2024
W. Mohamed joueur licence n°9603979720 muté 12/07/2024
F. Ousmane joueur licence n°2329971793 muté 01/07/2024

2ième infraction :

Match 25897441 SENIORS D1 du 24/03/2024 ST LEU 95 FC - OSNY FC 1

S. D. S. Victor joueur licence n°2544208113 muté 01/07/2024
L. Imam joueur licence n°2339976907 muté 01/07/2024
P. Marc Antoine joueur licence n°2398014535 muté HP 18/09/2024
K. Babacar joueur licence n°2378047461 muté 01/07/2024
D. Quentin joueur licence n°2543438226 muté HP 07/11/2024



L. Yimecheu joueur licence n°1816520931 muté 04/07/2024
W. Mohamed joueur licence n°9603979720 muté 12/07/2024
F. Ousmane joueur licence n°2329971793 muté 01/07/2024

A la suite de la demande d'évocation du club de **CHAMPAGNE SFC** la commission demande au secrétariat d'interroger le club d'**OSNY FC** sur l'inscription et la participation des joueurs ci-dessus aux rencontres citées ci-dessus.

[Réponse impérative avant le 15/04/2024 avant 12h](#)

ST PRIX ES

Match n°25936987 du 07/04/2024 U16 D2.A SOISY AND MARG FC 21 / ST PRIX FC 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST PRIX ES (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 07/04/2024

Demande d'évocation du club de **ST PRIX ES** sur l'inscription et la participation du joueur **K. Nare** licence n°9604635974 au match cité ci-dessus. Ce joueur est susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre cité ci-dessus.

A la suite de la demande d'évocation du club de **ST PRIX ES** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **SOISY AND MARG FC** sur l'inscription et la participation des du joueur ci-dessous aux rencontres citées ci-dessus.

K. Nare licence n°9604635974 date d'effet de la suspension le 18/03/2024

[Réponse impérative avant le 15/04/2024 avant 12h](#)

FC JOUY LE MOUTIER

Match n°25936993 du 10/03/2024 U16 D2.A FC JOUY LE MOUTIER 21 / ST OUEN L'AUMONE AS 23

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FC JOUY LE MOUTIER (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 04/04/2024

Demande d'évocation du club de **FC JOUY LE MOUTIER** sur l'inscription et la participation du joueur **M. Marouan** licence n°9603571438 et du joueur **K. Cheike** licence n°2547337886 au match cité ci-dessus. Ces deux joueurs sont susceptibles d'être en état de suspension lors de la rencontre cité ci-dessus.

A la suite de la demande d'évocation du club du **FC JOUY LE MOUTIER** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ST OUEN L'AUMONE AS** sur l'inscription et la participation des joueurs cités ci-dessous à la rencontres citée ci-dessus.

K., Cheike licence n°2547337886 date d'effet de la suspension le 12/02/2024

M. Marouan licence n°9603571438 date d'effet de la suspension le 19/02/2024

[Réponse impérative avant le 15/04/2024 avant 12h](#)

**REPRISE DU DOSSIER THILLAY ESM**

Match n°25909338 du 24/03/2024 CDM D1 THILLAY ESM / MCA FC

Date de la demande d'évocation : 26/03/2024

Demande d'évocation du club du **THILLAY ESM** sur l'inscription et la participation du joueur **B. Cihan licence n°2398057149** du club **MCA FC** à la rencontre citée ci-dessus.

Date d'effet de la **suspension le 11/03/2024**

Le club du **MCA FC** ayant répondu dans les délais.

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

Motif : inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus.

La commission dit match perdu par pénalité au club du **MCA FC pour** en attribuer le gain au club de **THILLAY ESM**.

AMENDE : 100€ au club de **MCA FC** pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: THILLAY ESM: 43,50 €

DEBIT: MCA FC: 53,50 €

MCA FC: 0 BUT - 1 POINT

THILLAY ESM: 0 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **B. Cihan licence n°2398057149** à date d'effet le **15/04/2024**.

La prochaine réunion LUNDI 15 AVRIL 2024



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 09 avril 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

COURRIERS DES CLUBS

TAVERNY COSMO

Pris note de votre forfait avisé du match de coupe n°27845917 contre GARGES FCM



RENCONTRES REPORTEES

18/05/24

U15 F à 8 – groupe A

Demande FOOTCLUB. Accord des 2 clubs.

Rencontre n°27836523 du 27/04/24 FOSSES FU 1 / TAVERNY COSMO 1

24/05/24

SENIORS F à 8 – groupe A

Demande FOOTCLUB. Accord des 2 clubs.

Rencontre n°27837504 - *MAGNY US CANTON 1 – ENT.MERY MERIEL BESSANCOURT*

MODIFICATION D'HORAIRE ET DE LIEU

U15F - Groupe B

Rencontre n°27836525 du 27/04/24. **CERGY-PONTOISE FC4 – JOUY LE MOUTIER FC 1**

Changt stade des Maradas, 1 passage du lycée, Pontoise

AMENDES

U15F à 8 – Groupe B

PUISEUX LOUVRES FC95 1

Rencontre n°27836520– du 23/03/24 ; contre Cergy-Pontoise FC 4

Sans réponse après 2 appels de feuille de match : 52€



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DEPARTEMENTALES

RÉUNION DU 9 AVRIL 2024

Commission restreinte

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines Seniors, U15F U18F 15H00

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

**COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18F****Demi-finales du 9 mai 2024 à 15h – CVO U18F**

Match	Club	Club
1	CORMEILLAIS ACS 1	ERAGNY FC 1
2	ST BRICE FC 1 ou SARCELLES AAS 1	MONTMORENCY FC 1



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 10 AVRIL 2024

- Présente :** Mme Gontarczyk (Présidente)
- Assistent :** Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)
- Excusés :** Mme Bastos
M Le Nagard - M Sénécal

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 04 04 24



Pris note de votre réponse concernant l'appel de votre feuille de présence des U9 sur centre du plateau du 09 03 24. Après vérification la commission vous confirme que vous deviez vous déplacer sur le centre de PUISEUX LOUVRES FC et non à CHAUMONTEL LUZARCHES AS (site du DVOF). Le club de CHAUMONTEL LUZARCHES ne peut donc déposer votre feuille dans FAL.

DOMONT FC : Mail du 29 03 24

Pris note de la feuille de présence de vos U6/U7 sur centre du 02 03 24 à VILIERES FC. La commission vous rappelle que si vous omettez de la remettre au responsable du centre, il vous appartient de la déposer dans FAL le soir même afin d'éviter les multiples appels et amende éventuelle.

ENTENTE SSG : Mail du 03 04 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match critérium U12 Avenir

FOSES UF : Mail 03 04 24

Pris note de vos remarques concernant le centre du Challenge U10 à MONTMAGNY FC. Aucune information concernant les personnes qui ont arbitré physiquement n'a été notée sur la feuille récapitulative du centre signée par tous les éducateurs.

FOSES UF : Mail du 03 04 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U8. Après vérification la commission confirme l'erreur administrative et vos équipes étaient bien présentes sur le centre du CHAMPAGNES SFC. Cependant votre feuille de présence est toujours absente dans FAL. Il vous appartient donc de la déposer, le centre recevant ne l'ayant pas fait.

FRETTOISE ES : Mail du 05 04 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U12/U13 du 06 04 24 à l'ENTENTE BOISSY CHARS

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 03 04 24

Pris note de la réception de la feuille de match réclamée.

OSNY FC : Mail du 04 04 24

Pris note de la réception de la feuille récapitulative du centre du plateau U8/U9 du 09 03 24 réclamée.

OSNY FC : Mail du 04 04 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de votre feuille de présence des U9 sur centre du plateau du 09 03 24. Après vérification la commission vous confirme que vous deviez vous déplacer sur le centre de MARCOUVILLE CITY CPA et non à PIERRELAYE FC (site du DVOF). Le club de PIERRELAYE FC ne peut donc déposer votre feuille dans FAL.

PLATEAU U9 – 3^{ème} Phase

Comme annoncé lors de la réunion de début de saison, **les plateaux U9** du 4 Mai et 1^{er} Juin se joueront à 8. Aussi la commission demande aux clubs de confirmer pour le **Lundi 22 Avril 2024 à 16 heures au plus tard**, le nombre d'équipes à prendre en compte pour ces 2 derniers plateaux. Sans réponse du club, la commission prendra les effectifs U9 actuels et décidera du nombre d'équipes.

CHALLENGE U10 & U11

Phase Finale du Samedi 27 Avril 2024

La phase finale départementale des Challenges U10 – U11 & U11F aura lieu Samedi 27 Avril 2024 sur les installations du club de FRANCONVILLE FC – Stade Jean Rolland – 112, Rue des Pommiers Saulniers.

Les équipes, composées de 12 joueur(se)s sont attendues pour 8h45, munies de 2 jeux de maillots numérotés.

Nous vous rappelons que les feuilles de présences dûment complétées et accompagnées de la liste des joueurs ou joueuses issues de Footclubs sont à envoyer au DVOF au plus tard le Jeudi 25 Avril 2024 à 16h00.

Ces documents pourront être modifiés le samedi matin en cas d'absence de joueurs ou joueuses.

Le tirage au sort des poules a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire qui s'est tenue en visioconférence le Mercredi 10 Avril.

CHALLENGE U10G

POULE A	POULE B
MONTMAGNY FC	FRANCONVILLE FC
ST OUEN AS	SARCELLES AAS
ENTENTE SSG	ARGENTEUIL RC
ERMONT AmS	ECOUEEN FC

CHALLENGE U11G

POULE A	POULE B
ST PRIX ES	GONESSE RC
CORMEILLAIS ACS	SOISY AM FC
GOUSSAINVILLE FC	CERGY PONTOISE FC
SARCELLES AAS	ARGENTEUIL RC

CHALLENGE U11F

POULE A	POULE B
GONESSE RC	CERGY PONTOISE FC
GARGES FCM	COSMO TAVERNY
FRANCONVILLE FC	SARCELLES AAS
ERMONT AmS	Entente SSG SOISY

PHASE FINALE FESTIVAL FOOT U13 DU 6 AVRIL 2024

Ce samedi 6 Avril se déroulait la Phase Finale Départementale du Festival Foot U13F et U13G, manifestation visant à associer le sportif à l'éducatif. Ce festival concerne d'une part les équipes féminines et d'autre part les équipes masculines : 8 équipes féminines et 16 équipes masculines issues des qualifications étaient présentes au Stade Léon Graffin à ST BRICE SOUS FORET.

Après le briefing du CTDAP Yves ALLARD auprès des éducateurs de chaque équipe, tous les joueur(se)s ont participé aux différentes épreuves : matchs, conduites de balle, jonglerie et quiz.

Ces activités étaient encadrées par les techniciens du DVOF, les membres de la Commission Technique, les éducateurs en certification de diplôme et les membres des commissions féminines et foot animation.

La commission tient à féliciter tous les joueurs et joueuses pour leur participation à cette journée.

La commission Foot Animation tient à remercier :

- La Municipalité et le club de ST BRICE FC pour le prêt de leurs installations et la disponibilité de leurs dirigeant(e)s
- La Commission Technique et les techniciens du Val d'Oise pour l'encadrement des épreuves
- Les Arbitres officiels du DVOF et l'encadrement de la CDA.
- Les Membres de la Commission Féminine





LE CLASSEMENT FINAL U13F

Classement général filles :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	Sarcelles AAS	216	26	59	27	52	381
2	St Brice FC	180	60	34	25	57	356
3	Entente Soisy ESSG	168	35	60	31	55	349
4	Argenteuil RC	168	25	14	35	49	291
5	Ermont AMS	144	5	54	25	50	278
6	Eragny AS FC	156	13	22	22	53	266
7	Entente Méry-Meriel Bessancourt	132	49	6	25	52	264
8	St Prix ES	60	22	5	27	56	130

Après vérifications administratives, la commission Foot Animation disqualifie l'équipe de SARCELLES AAS pour non-respect de l'article 7.5.1.c des Règlements Sportifs Généraux du DVOF : 3 joueuses Mutées Hors période (Fatymata N. Siryne H. & Shayma A.)

7.5 –

7.5.1.

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match :

- a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories d'âge des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.
- b) Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.
- c) Dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.

En conséquence l'équipe de ST BRICE FC est qualifiée pour la Finale Régionale qui aura lieu sur les installations du club de JOUY FC le Samedi 4 Mai 2024.



LE CLASSEMENT FINAL U13G

Classement général garçons :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	Cergy-Pontoise FC	252	46	55	29	60	442
2	St Ouen l'Aumone AS	216	35	49	30	58	388
3	Villiers-le-Bel FC	192	19	46	33	53	343
4	Soisy AM FC	168	43	24	27	58	320
5	St Leu FC	168	43	14	29	50	304
6	Sarcelles AAS	156	5	60	29	49	299
7	Franconville FC	120	60	37	27	53	297
8	Ermont AMS	132	17	58	32	57	296
9	Vaureal FCM	180	12	5	32	57	286
10	Viarmes-Asnières OL	144	27	24	31	57	283
11	Argenteuil RC	168	24	50	25	53	281
12	Herblay ES	192	5	6	25	52	280
13	Cosmo Taverny	72	31	46	39	56	244
14	Entente Beaumont-Mours	156	5	5	28	43	237
15	Montigny FC 95	84	19	5	27	53	188
16	Persan US 03	96	18	37	-	-	151

Les équipes de CERGY PONTOISE FC 1 & ST OUEN AS 1 sont donc qualifiées pour la Finale Régionale qui aura lieu sur les installations du club de JOUY FC le Samedi 4 Mai 2024.



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U12/U13

MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27809498 & 27809543 du 06 04 24 – critérium U12/U13 contre MONTSOULT BAILLET US 1 & 2

CRITERIUM U10 AVENIR

VILLIERS FC 22 : 1^{er} appel de feuille de match n° 27784053 du 06 04 24 – critérium U10 AVENIR contre ERAGNY FC 22

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8 – Niveau 2 du 9 Mars 2024

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

Entente MMB : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS

PLATEAU U9 – Niveau 2 du 9 Mars 2024

BEZONS USO : 1^{er} appel feuilles de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 20 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à ST LEU FC

GAFEPB : 1^{er} appel feuilles de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 20 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à ST LEU FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8/U9 – Niveau 1 du 9 Mars 2024

ST OUEN AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 2 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à ST OUEN AS

GARGES FCM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 3 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à EAUBONNE CSM

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 5 du plateau U8/U9 niveau 1 du 09 03 24 à FRANCONVILLE FC

PLATEAU U8 – Niveau 2 du 9 Mars 2024

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERAGNY FC

BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ADAMOIS OL



BEZONS USO : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ARGENTEUIL FC

ERMONT AMS : 2^{ème} appel feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ERMONT AMS ainsi que feuilles de présence des clubs de COSMO TAVERNY – EAUBONNE CSM & Entente MMB

FOSES UF : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à CHAMPAGNE SFC

SARCELLES AAS : 2^{ème} appel feuille récapitulative du centre n° 11 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à SARCELLES AAS

BEZONS USO : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à SOISY AM FC

ST OUEN AS : 2^{ème} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS ainsi que feuilles de présence des clubs de ES HERBLAY & VEXIN AS

ES HERBLAY : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

VEXIN AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à ST OUEN AS

VEMARS ST WITZ FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 09 03 24 à FONTENAY FC

PLATEAU U9 – Niveau 2 du 9 Mars 2024

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 2^{ème} appel feuille de présence des clubs de BRUYERES BERNES USM – FOSSES UF – ST OUEN AS & PERSAN US sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

FOSSES UF : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

ST OUEN AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

PERSAN US : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

VILLIERS FC : 2^{ème} appel feuille récapitulative et feuilles de présence de vos joueurs U9 et du club de GONESSE RC sur centre n° 7 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à VILLIERS FC

GONESSE RC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 7 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à VILLIERS FC

ERMONT AMS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à GROSLAY FC



VAUREAL FCM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24 à MONTIGNY FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

ECOUEEN FC 7 & 8 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27792219 & 27792320 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre MONTMORENCY FC 5 & 6

FRANCONVILLE FC 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27808611 & 27808684 du 30 03 24 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 1 & 2

AMENDE

ERMONT AMS 3 : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27809326 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre SARCELLES AAS 2

Amende : 30€

MARCOUVILLE CITY CPA 1 & 2 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27809507 & 27809552 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre VEXIN AS 1 & 2

Amende : 30€

FOSSE UF 3 : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27810546 du 23 03 24 – critérium U12/U13 contre ST OUEN AS 5

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 1 à BEZONS USO du 02 03 24

Amende : 30€

VILLIERS FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 8 à VILLIERS FC du 02 03 24

Amende : 30€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 16 à MONTSOULT BAILLET US du 02 03 24

Amende : 30€ x 2 = 60€

VAUREAL FCM : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 à VAUREAL FCM du 02 03 24 ainsi que les feuilles de présence du club de AUVERS ENNERY FC

Amende : 30€ x 3 = 90€

AUVERS ENNERY FC : Non réception après 2 relances de feuille présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 25 à VAUREAL FCM du 02 03 24

Amende : 30€

VEXIN AS : Non réception après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 à VEXIN AS du 02 03 24 ainsi que la feuille de présence du club de l'Entente BOISSY CHARS

Amende : 30€ x 3 = 90€

Entente BOISSY CHARS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 à VEXIN AS du 02 03 24

Amende : 30€



APPEL A CANDIDATURE

La Commission Foot Animation est à la recherche d'un club pour l'organisation de la Journée Nationale U6 & U7

Celle-ci aurait lieu le Samedi 8 Juin (matin & après-midi) & Dimanche 9 Juin 2024 (matin).

Le club devra disposer de 2 terrains de foot à 11 (minimum) et 4 vestiaires (en libre-service) sur la même enceinte

Merci d'envoyer un mail rapidement à la commission Foot Animation

PHASES FINALES DEPARTEMENTALES

Phase Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le Samedi 6 Avril 2024 à ST BRICE FC

Phase Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le Samedi 27 Avril 2024 à FRANCONVILLE FC

Phase Finale Départementale de la Coupe U12 le Mercredi 8 Mai 2024 à VILLIERS FC

Prochaine Réunion lundi 22 avril 2024



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 09 avril 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.*

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiquer dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :



Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :
Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone
Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure
Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

COURRIERS

Rappel aux 2 clubs et à tous les clubs en général, d'informer tous leurs responsables d'équipes de U6(F) à senior (F) qu'aucune rencontre et plateau ne peut débuter sans qu'une feuille de match ou de présence ne soit établie.

MODIFICATIONS D'HORAIRE ET LIEUX

U11F le 25/05/2024

U11F- Groupe B

BELLOY ST MARTIN ASC 1 – ARGENTEUIL FC 1

Rencontre n°27834205

Nouvel Horaire : 12h30

U13F - Groupe A

ST OUEN L'AUMONE AS 1 – GONESSE RC 1

Rencontre n°27835276

Changt stade Escutary, 13 rue Léo Lagrange - ST Ouen l'Aumône

U13F le 27/04/2024

U13F - Groupe C

CERGY-PONTOISE FC3 – ERMONT AMS 1

Rencontre n°27835074

Changt stade des Maradas, 1 passage du lycée, Pontoise

U13F - Avenir

CERGY-PONTOISE FC1 – HERBLAY ES 1

Rencontre n°27834691

Changt stade des Maradas, 1 passage du lycée, Pontoise

APPEL FEUILLES DE MATCHS

APPEL FEUILLE DE PRESENCES

U9F

GONESSE RC - Plateau du 02 mars 2024 à Eragny ASFC

1^{er} appel le 02/04/24

2^{ème} Appel le 09/04/24

U9F

SARCELLES AAS - Plateau du 02 mars 2024 à Eragny ASFC

1^{er} appel le 02/04/24

2^{ème} Appel le 09/04/24



AMENDES

U13F-groupeAC

MONTMORENCY FC 1

Rencontre n°27835264 ; du 23/03/24 contre Ent ESSG-SMAFC 2

Feuille de match irrégulière, Format FdM : 10€

U13F-groupe C

ST PRIX ES 1

Rencontre n°27835068 ; du 23/03/24 contre Cergy-Pontoise FC 3

Feuille de match irrégulière, Licence manquante 10€

U11F-groupe C

ERAGNY ASFC 1

Rencontre n°27834233 ; du 23/03/24 contre Cergy-Pontoise FC 2

Sans réponse après 2 appels de feuille de match : 52€

U11F-groupe C

MONTMORENCY FC 1

Rencontre n°27834235 ; du 23/03/24 contre BEZONS USO 1

Sans réponse après 2 appels de feuille de match : 52€

U9F

ERAGNY ASFC - Plateau du 02 mars 2024

Manque feuille de présence :

Gonesse RC,

Sarcelles AAS

Sans réponse après 3 appels de feuille de présence : 10€

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

- PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023- (Saint Prix)
- PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023- (l'Isle Adam)
- PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise)
- PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)
- PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024 – (Gonesse et Argenteuil)
- PLATEAU 6 : 02 MARS 2024 -- (St Prix et Eragny)
- PLATEAU 7 : 23 MARS 2024 - (l'Isle Adam et Ermont)
- PLATEAU 8 : 04 MAI 2024 - (Cergy Pontoise- Fosses)
- PLATEAU 9 : 25 mai 2024 – (Ent SSG-Soisy – Sarcelles)



**CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPARÉMENT et
SIMULTANÉMENT UN PLATEAU U7F ET U9F**

**Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et**

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

**Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL
pourront participer**

PREVOIR PRÉSENTATION DE LICENCES

**Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard
à son âge, amende 80€**

**Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous
parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 13 jours
en amont.**

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

INFORMATION PLATEAU U7F et U9F

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.

Elle doit comporter :

**Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur
présence.**

**Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur
Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints**

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie

Que le plateau se soit déroulé ou non

**Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit
remettre sa feuille de présence au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour
transmission en cas de relance)**

CHALLENGE U11F

RESULTATS DU 1er TOUR DU CHALLENGE U11F

Les clubs qualifiés pour la finale du 27 AVRIL 2024 sont les suivants :

CENTRE 1 – SARCELLES AAS

CENTRE 2 – GONESSE RC

CENTRE 3 – ERMONT AS

CENTRE 4 – GARGES FCM

CENTRE 5 – FRANCONVILLE FC

CENTRE 6 – CERGY PONTOISE FC

Meilleurs 2ièmes

ENTENTE ESSG-SOISY – 6 points et 135 jongles (groupe 6)

TAVERNY COSMO -- 6 points et 125 jongles (groupe 2)

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 09 AVRIL 2024

Présent : M. Plassart.

Assiste : M. Diaz (Comité).

RÉCOMPENSES

SAISON 2023/2024

« DIRIGEANTS MÉRITANTS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

La fiche d'inscription est à disposition à la fin de ce procès-verbal.

Date limite des inscriptions, le mardi 30 avril 2024.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH



La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matches avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

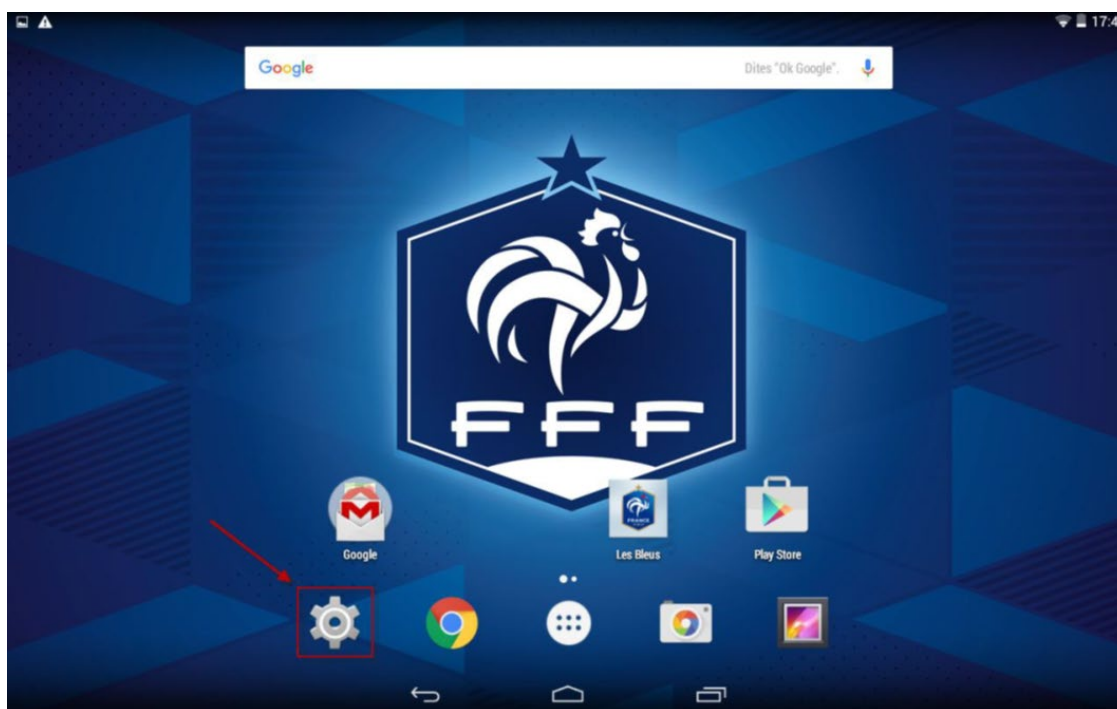
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

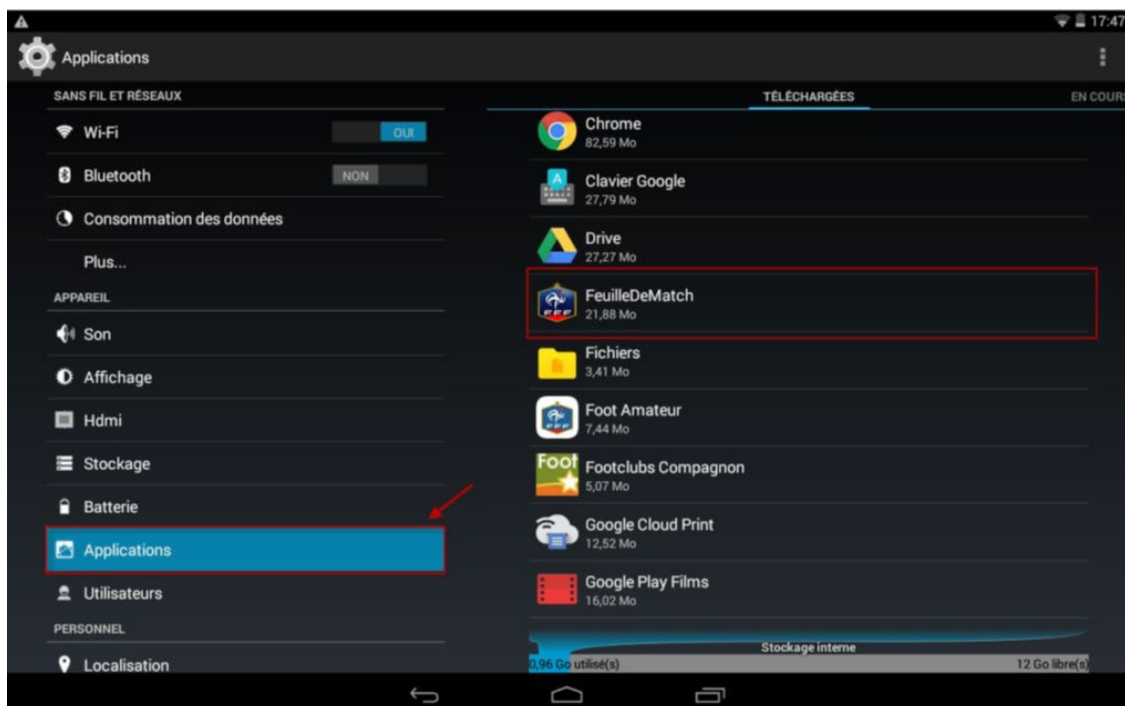
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

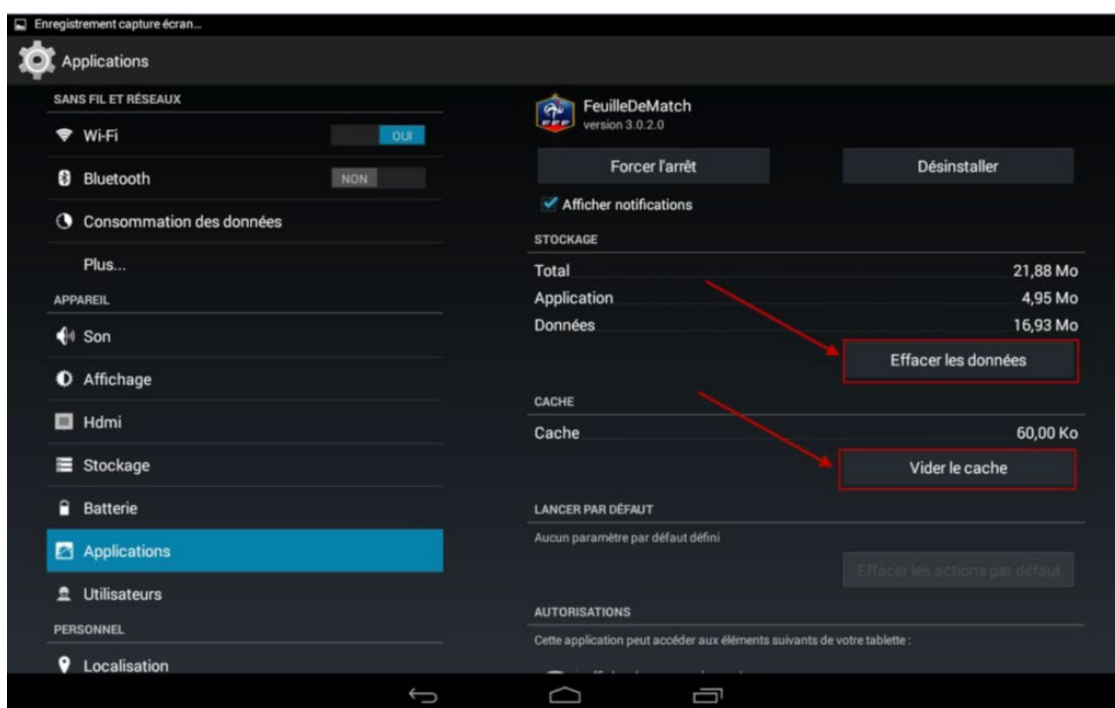
☒ Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



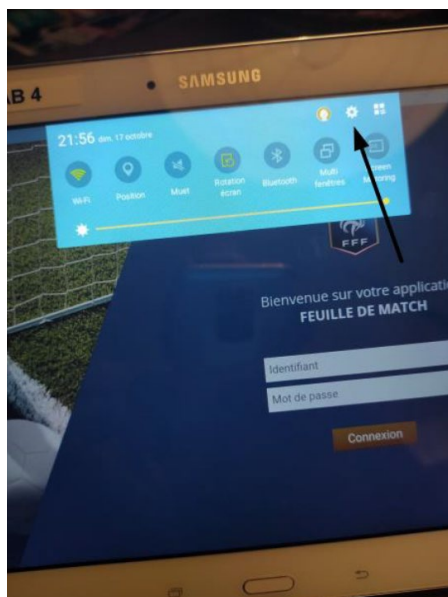
☐ Effacer les données et vider le cache



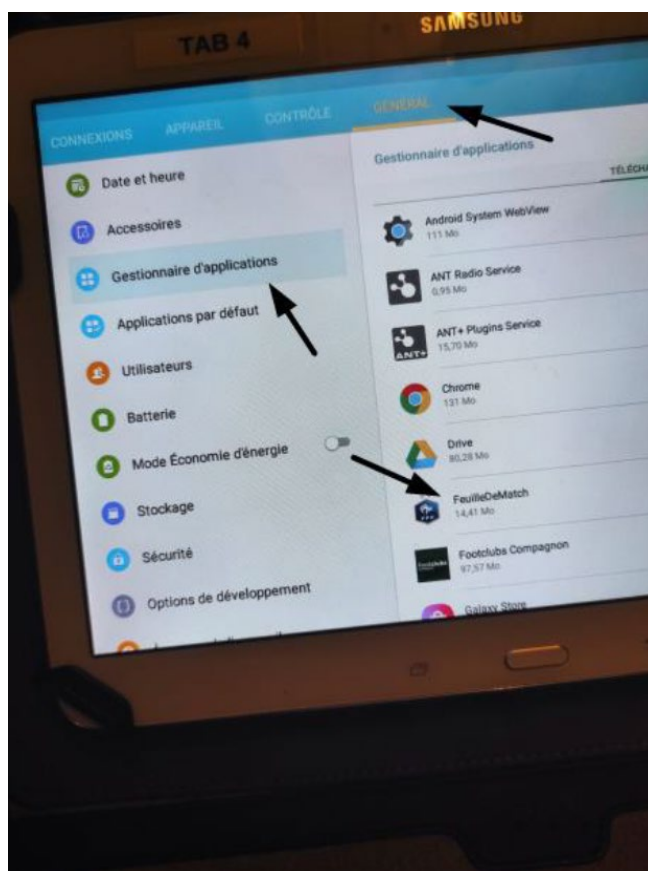
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

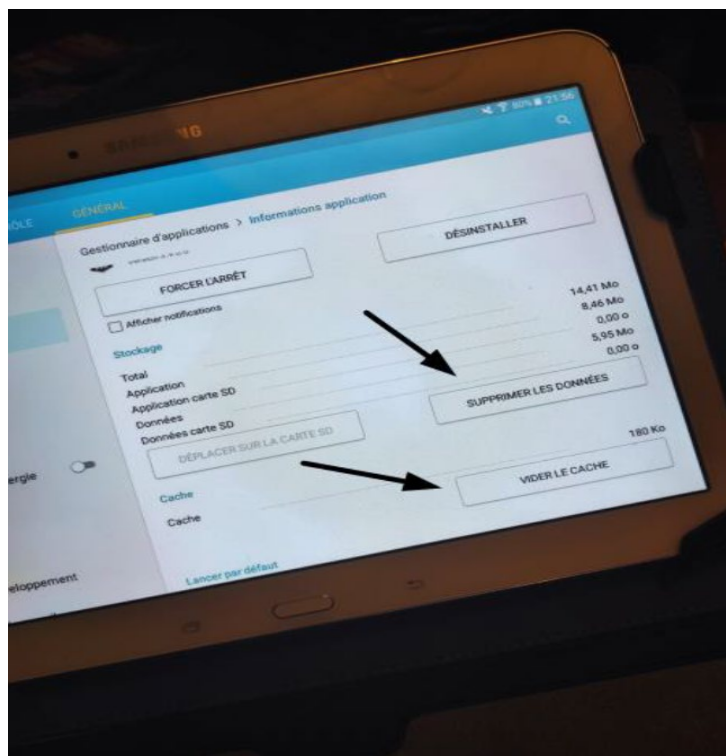
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 09 AVRIL 2024

Présent : M. Plassart.

Assiste : M. Letellier (Comité)

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de MAGNY EN VEXIN : NNI 953550102

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le vendredi 05 avril 2024 à 10h00, au Stade Paul CHERON 2, rue Philippe CHEVALIER, pour classement de l'installation.

Ville de SAINT LEU LA FORET : NNI 955630201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 10 avril 2024 à 21h00, au Stade des ANDRESYS, Bd d'ERMONT, pour classement de l'éclairage.

Ville de MAGNY EN VEXIN : NNI 953550101 et 953550102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 11 avril 2024 à 21h00, au Stade Paul CHERON, rue Philippe CHEVALIER, pour classement des éclairages.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 10 Avril 2024

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 14 Avril 2024

U16 D3

Match 25900313: Bezons Uso / Frettoise Es

Délégué : M. Joseph Plassart à la charge des 2 clubs

U18 D1

Match 25898038: RC Argenteuil / Adamois OL

Délégué: M. Hicham El Fakri

Rencontres du 21 Avril 2024

U16 D3

Match 25900292 : Persan US / Montmagny FC

Délégué principal : M. Michel Bailliez à la charge de Persan US

Délégué adjoint : M. Hicham El Fakri à la charge de Persan US

U18 D1

Match 25898036 : Ermont AmS / Argenteuil FC

Délégué : M. Djilali Ouanfouf

Match 25898039: Soisy AM FC / St Ouen AS

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour

Seniors D1

Match 25897417: Groslay FC / Persan US

Délégué principal: M. Joseph Plassart

Délégué adjoint : M. Olivier Le Nagard à la charge de Groslay FC

Match 25897418 : Marly la Ville ES / St Leu FC

Déléguée : Mme Béatrice Zami

Match 25897419 : Jouy le Moutier FC / Entente SSG

Délégué : M. Thierry Paumier



Match 25897420 : Ecouen FC / Osny FC

Délégué : M. Pascal Pézière

Match 25897421 : Champagne SFC / Gonesse RC

Délégué: M. Christophe Gauvin

Match 25897452: St Brice FC / St Ouen AS

Délégué : M. Philippe Calvé